

CAMPING DE ROGUENNIC ***LES PIEDS DANS L'EAU

TARIFS LOCATIONS 2020

TARIFS A LA SEMAINE	07/03 AU 22/06	20/06 AU 04/07	04/07 AU 29/08	29/08 AU 31/10
BUNGALOW 4/5 PERS 2CHAMBRES**	390€	420 €	500 €	420 €
MOBIL HOME 4/6PERS Hélios handicapé 2chambres+TV *	450 €	500 €	590 €	500€
MOBIL HOME 4/PERS Domino 2chambres *	390 €	420 €	580 €	420 €
MOBIL HOME 4/6PERS Loggia Terrasse 2chambres+TV *	420 €	450 €	590 €	450 €
MOBIL HOME 4/6PERS Riviera Suite Parentale 2 chambres + TV *	450 €	495 €	650 €	495 €
MOBIL HOME 6/8PERS Super Cordélia 3chambres + TV *	490 €	590 €	720 €	590 €
MOBIL HOME 2 pers Super Astria 1chambre+TV *	320 €	420 €	580 €	420 €
COCO SWEET 2/4PERS 2CHAMBRES *	380 €	380 €	395 €	380 € jusqu'au 30/09

*DRAPS NON FOURNIS, LES ANIMAUX SONT INTERDITS AINSI QUE LA CIGARETTE DANS LES MOBILS HOMES

**DRAPS NON FOURNIS ,LES ANIMAUX SONT ACCEPTES UNIQUEMENT DANS LES BUNGALOWS
(HAUTE SAISON 25€/SEMAINE-BASSE SAISON 20€/SEMAINE)

**LOCATION DE DRAPS DISPONIBLE SUR DEMANDE (POUR LA SEMAINE 10 €/LIT)

*TAXE DE SEJOUR SELON LE TARIF EN VIGUEUR /PERSONNE/JOUR

CAMPING VILLAGE DE ROGUENNIC*** LES PIEDS DANS L'EAU



TARIFS EMPLACEMENTS CAMPING 2020

TARIFS PAR NUIT CAMPING CARAVANING	HAUTE SAISON 20/06 AU 29/08	BASSE SAISON 01/04 AU 20/06 29/08 AU 30/09
FORFAIT EMPLACEMENT (COMPRED 1 PERS+1 VOITURE)	11.00 €	11.00 €
FORFAIT EMPLACEMENT VUE MER (COMPRED 1 PERS + 1 VOITURE)	15.00 €	15.00 €
FORFAIT EMPLACEMENT FRONT DE MER (COMPRED 1 PERS + 1 VOITURE)	15.00 €	15.00 €
ADULTE SUPPLEMENTAIRE	6.00 €	6.00 €
ENFANT – 7 ANS	4.00 €	4.00 €
ENFANT -- 2 ANS	GRATUIT	GRATUIT
BRANCHEMENT ELECTRIQUE 6 A	4.80 €	4.80 €
ANIMAL	3.50 €	3.50 €
BATEAU OU VEHICULE SUPPLEMENTAIRE	3.50 €	3.50 €
VISITEUR	2.00 €	2.00 €
TAXE DE SEJOUR (A PARTIR DE 18 ANS)	0.50 €	0.50 €

ANNULATION:

Du fait du camping de Roguennic, en cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, l'exception de cas de forces majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

Du fait du campeur, en cas d'annulation de votre réservation et à titre d'indemnité de rupture du contrat:
Camping-caravaning: Plus de 30 jours avant votre date d'arrivée, le montant de votre acompte sera retenu. Entre le 30 ème jour et le 1 er jour, le montant total de votre séjour sera du au camping.
 Vous pouvez souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur.
 Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.